



## 2 Propriété et utilisation de voiture

### 2-2 Certificat du garage

À la possession d'une voiture, vous avez besoin d'un certificat du garage (prouvant que vous gardez une place en dehors de la rue)

Dès que vous gardez la place, soumettez une application de certificat du garage au commissariat de votre domicile et recevez un certificat et une étiquette.